



CHARTRE

La **Fondation des Amis de l'enfant c'est la vie** (ci-après la Fondation des Amis) est une fondation à but non lucratif, fondée en novembre 1999 sous l'impulse de Madame et Monsieur Wally et Gilbert Facchinetti.

Dès sa création, la Fondation des Amis a cherché à favoriser le développement et l'épanouissement des enfants placés au sein de la *Fondation l'enfant c'est la vie* dans le but d'améliorer leurs conditions de vie, d'éducation, de santé et de soutenir leurs familles en situation de vulnérabilité.

Elle reste convaincue qu'il faut œuvrer ENSEMBLE pour embellir leur quotidien et faire en sorte que leur ciel reste étoilé.

Objectifs

La Fondation des Amis poursuit les buts suivants :

1. rechercher et collecter des fonds auprès de personnes physiques ou morales dans le but de soutenir les activités de la *Fondation l'enfant c'est la vie*,
2. accompagner les enfants et les adolescents placés au sein de la *Fondation l'enfant c'est la vie* ainsi que leurs familles dans les difficultés qu'ils traversent,
3. contribuer à leur santé physique et mentale à travers des actions de prévention, de soin, d'activités sportives ou de loisirs,
4. soutenir leur formation par un accès à une éducation de qualité,
5. soutenir la recherche et l'émergence de moyens éducatifs innovants,
6. favoriser la communication entre tous les acteurs et partenaires gravitant de près ou de loin autour des enfants, des adolescents et leurs familles.

Valeurs

La Fondation des Amis s'engage à respecter et promouvoir les valeurs suivantes :

- **respect** : considérer chaque enfant comme un être unique, porteur de droits, digne de protection,
- **bienveillance** : agir dans l'intérêt supérieur de l'enfant, sans discrimination,
- **transparence** : garantir la clarté dans la gestion et l'utilisation des ressources,
- **engagement** : soutenir activement et durablement les missions et les activités de la *Fondation l'enfant c'est la vie*.





Ressources

Pour réaliser ses objectifs, la Fondation des Amis peut compter sur des legs et des dons provenant de donateurs privés ou collectifs comme des entreprises, des clubs-services, du soutien de la Loterie Romande comme de soutien de toutes autres entités, fondations ou institutions intéressées par les buts qu'elle poursuit.

Elle veille à s'associer à des partenaires financiers dont les valeurs respectent la déclaration universelle des droits humains et des droits de l'enfant. Elle refuse tout argent provenant de sources douteuses ou qui pourrait nuire à sa mission ou aux bonnes mœurs.

Elle s'engage à ce que les fonds récoltés soient utilisés de manière efficiente et affectés exclusivement à la réalisation du projet indiqué ou conformément au catalogue de prestations qu'elle soutient.

Actions

La Fondation des Amis offre le catalogue de prestations suivantes (liste non exhaustive) :

- encourager l'accès aux soins, à l'hygiène et à la nutrition par la prise en charge de frais médicaux, dentaires, orthodontistes, d'opérations, de prothèses ou tous autres moyens auxiliaires AI, des cours en diététiques et gestion alimentaire,
 - lutter contre l'exclusion scolaire et promouvoir l'éducation pour tous en appuyant les enfants et leurs familles dans la scolarisation, le soutien scolaire et la formation professionnelle et continue par l'achat de matériel scolaire ou informatique, le parrainage, l'aide éducative, le mentorat, les ateliers didactiques, les cours de langue ou d'informatique, la recherche de stages et de places d'apprentissage,
 - favoriser l'autonomie, la confiance et la responsabilité par le financement de camps de vacances, de sorties individuelles et collectives (journée de ski ou aquatique, sortie cinéma, parc aventure, activités créatrices, musées), cours de théâtre, de musique ou de danse, achat d'équipements (chaussures de foot, basket, location instrument, terrain multisports, place de jeux),
 - participer au maintien d'infrastructures de qualité offrant un cadre sûr et accueillant,
 - soutenir le développement des équipes par des formations continues,
 - prévenir l'abandon ou la maltraitance et proposer un accompagnement psychologique et social aux enfants victimes de traumatismes ou à leurs familles en difficulté par des séances d'art thérapie, du personnel formé en accompagnement au deuil, à la gestion des conflits, à la consommation de produits toxiques ou en burnout,
 - fédérer un réseau d'amis, de bénévoles, de partenaires et de mécènes engagés à la cause des enfants et sensibiliser un large public à leur thématique,
 - organiser des événements, journées festives et des collectes de fonds pour financer des projets sociaux et éducatifs comme les activités susmentionnées.
-





Gouvernance

La Fondation des Amis est dirigée par un Conseil, composé de 5 membres au moins, qui se renouvelle par cooptation, aux compétences multiples et complémentaires, provenant d'horizons variés, à même de promouvoir les activités de la *Fondation l'enfant c'est la vie* et de mobiliser un large réseau en sa faveur.

Engagement

Les membres du Conseil de la Fondation des Amis :

- adhèrent pleinement aux dispositions de la présente Charte,
 - respectent l'anonymat des donatrices et donateurs qui en font la demande,
 - signalent tout éventuel conflit d'intérêt, potentiel ou actuel, les concernant ou avec des tiers,
 - se prononcent régulièrement, y compris par voie de circulation, aux demandes de dons soumises par la *Fondation l'enfant c'est la vie*,
 - participent activement aux séances de la Fondation des Amis selon leurs compétences et disponibilités,
 - s'engagent à contribuer au rayonnement de la *Fondation l'enfant c'est la vie*.
-

Demande de soutien – Procédure

Les collaborateurs de la *Fondation l'enfant c'est la vie*, qui souhaitent obtenir de l'aide de la Fondation des Amis, doivent remplir et signer le formulaire de demande de soutien et le soumettre pour contre-signature à leur direction.

Celle-ci transmet, régulièrement et en temps opportun, les demandes de soutien à la présidence du Conseil de la Fondation des Amis pour que les membres du Conseil puissent se prononcer en séance ou par voie de circulation.

La présente charte peut être révisée en tout temps par le Conseil de Fondation. Cette version vient modifiée celle adoptée en août 2013.

Ainsi fait à Boudry, le 18 novembre 2025.

Le Conseil de Fondation

